

FICHE SUR
LA COOPERATION COMMERCIALE
MAROCO - SENEGALAISE

I- CADRE JURIDIQUE :

1/ Accords commerciaux :

Le Maroc et le Sénégal ont signé à Rabat un Accord Commercial le 13 février 1963 et un Protocole Additionnel le 26 Mars 1981 à Marrakech. Seul le Maroc continue à appliquer les dispositions de cet accord ; le Sénégal ayant suspendu cette application depuis janvier 2000, en raison de ses engagements dans le cadre de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine).

Ce cadre juridique est actuellement en cours de redéfinition. Un Accord Commercial et d'Investissement, paraphé par le Maroc et l'UEMOA, est au stade d'approbation par le Conseil des Ministres de cette Union.

Le Sénégal, par ailleurs, bénéficie, depuis le 1er janvier 2003, des préférences tarifaires accordées par le Maroc aux P.M.A d'Afrique dans le cadre de l'initiative royale (article 6 de la loi de Finances N°45-02 de l'année budgétaire 2003).

2/ Autres Accords :

- Accord de Coopération entre le CMPE et le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES), signé le 4 décembre 1981.
- Accord entre la CGEM et le Conseil National du Patronat (CNP) du Sénégal instituant le Conseil des Hommes d'Affaires maroco-sénégalais signé en mars 2002.
- Traité d'amitié et de solidarité entre le Maroc et le Sénégal signé le 15 septembre 1966 à Rabat ;
- Accord de coopération en matière de Pêche Maritime signé le 05 mai 1999.
- Accord de coopération en matière de Marine marchande signé le 05 mai 1999.

- Accord entre "Royal Air Maroc" et " Sénégal-Air" pour une liaison aérienne hebdomadaire Casa-Dakar, signé à Casablanca le 21 Mars 1991.
- Convention sur la non double imposition, signée en mars 2002.

* **En projet :**

- Convention d'Association Mutuelle Administrative en matière de Douanes.
- Accord relatif à l'encouragement et à la protection des investissements.

II- EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX MAROCO- SENEGALAIS :

1- Evolution de la balance commerciale :

En millions de dirhams

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	10 mois 2004
Import	11,9	12,1	5,25	20,01	10,45	5,24	7,34	15,85	50,41	28,85	46,51
Export	41,4	45,2	131,25	104,45	154,75	162,67	181,58	178,91	230,47	243,64	221,66
V.G	53,3	57,4	136,50	124,46	165,18	167,91	188,92	194,76	280,88	272,7	268,17
Solde	29,5	33,1	126,01	84,44	144,29	157,43	174,24	163,06	180,06	214,79	175,15
Taux de couverture e%	348	371,9	2501,54	521,98	1481,6	3104,69	2473,4	1128,7	457,17	843,59	476,60

2- Principaux produits importés au titre des dix premiers mois de l'année 2004 :

- Produits alimentaires divers.
- Coton (30,58 MDH pour les 10 mois 2004 contre 9,22 pour la même période de l'année 2003).

3- Principaux produits exportés au titre des dix premiers mois de l'année 2004 :

- Produits alimentaires divers.
- Demi produits divers.
- Produits finis divers d'équipements.
- Médicaments.
- Fils et câbles électriques.
- Produits finis divers de consommation.
- Agrumes.
- Vêtements confectionnés.
- Chaussures.
- Conserves de légume.

4 - Balance commerciale :

La balance commerciale bilatérale se caractérise par un excédent permanent en faveur du Maroc.

Au titre des 10 premiers mois de l'année 2004, l'excédent de la balance commerciale s'est chiffré à 175,15 MDH contre 174,03 pour la même période de l'année 2003.

5 - Position du Sénégal dans notre Commerce Extérieur en 2003:

a) A l'Import :
Rang fournisseur : 82^{ème}

b) A l'Export :
Rang client : 31^{ème}